

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Pelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 avril 1843.

La chambre des députés vient de décider l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris ; le nombre des conseillers de cette cour est porté à 66. La chambre a également voté la création d'une place d'avocat-général près la même cour. Y avait-il lieu à cette augmentation de dépenses et à cette nouvelle création de fonctions judiciaires ?

Telle est la question qui a été vivement controversée entre l'opposition et les partisans du projet de loi. Qu'a-t-on dit en sa faveur ? que, de fait, le personnel actuel de la cour se composait de 66 membres, puisqu'elle avait, outre ses 60 membres, six conseillers-auditeurs, et que ce nombre de 66 membres ne pourrait pas être diminué sans porter préjudice à la bonne administration de la justice. Cet argument était le plus essentiel.

Il faut bien le reconnaître, il était plus spécieux que réel, et M. Corne, dans l'examen qu'il a fait des travaux de la cour royale et de la distribution de ces travaux, l'a complètement détruit, en prouvant d'une manière irréfutable qu'avec 60 conseillers elle pouvait largement suffire aux besoins des diverses chambres dont elle se compose et aux affaires qu'elles ont à juger.

M. Hébert, qui s'était chargé de la défense du projet de loi, n'a pas répondu à cette objection qui lui était faite, que, n'augmentant pas les chambres de la cour, on n'aurait pas plus de moyens d'activer son service, et que les chambres actuelles ne pourraient juger ni plus ni moins vite.

M. Corne a fait aussi remarquer avec raison que le nombre des conseillers siégeants dépassait dans plusieurs chambres le nombre indiqué par la loi. Il a établi qu'avec une bonne entente de l'emploi des magistrats de la cour, on en aurait toujours dix-sept de disponibles et applicables aux services divers qui peuvent résulter de la multiplicité des affaires dans une cour aussi importante que celle de Paris.

M. Odilon Barrot a combattu le projet du ministère avec modération et dignité. Il a indiqué, selon nous, les véritables voies dans lesquelles il faudrait entrer si on voulait donner à la magistrature toute la consistance à laquelle elle a droit et l'environner de la considération qu'il importe qu'elle possède ; pour cela, ainsi qu'il l'a fort bien fait remarquer, il faudrait préparer un travail d'ensemble sur la situation de notre magistrature, coordonner avec plus de méthode le personnel des diverses cours royales et leurs travaux, et, au lieu de procéder par extension, procéder par réduction, afin de pouvoir, le nombre des magistrats étant diminué et leurs positions améliorées, faire de meilleurs choix.

« Je m'étais toujours figuré, a dit M. Barrot, que le sentiment général dans cette chambre était de procéder par voie de réduction, plutôt que par voie d'extension ; que s'il y avait un sentiment raisonnable, c'était de réduire le nombre des magistrats afin d'augmenter leur consistance. »

Ce sentiment général que M. Barrot supposait exister dans la chambre n'y existait pas ; son vote l'a bien prouvé, puisque dans sa séance du 3 avril elle a adopté le projet du ministère. A la vérité, deux voix seules ont décidé cette question qui n'était pas sans gravité, vu les circonstances actuelles et en considérant surtout les indications qu'elle révèle.

Ainsi, nos dépenses augmentent chaque jour, et on ne craint pas de les enfler encore sans nécessité. Ainsi, nous sommes de tous côtés assaillis par les fonctionnaires publics, et, au lieu d'en diminuer le nombre, on les augmente ; on va dans un sens contraire à celui que le bon sens indique ; car, remarquons-le bien, ce n'est

pas seulement en ce qui concerne la magistrature qu'on cherche à grossir la phalange des fonctionnaires, on fait de même pour la plupart des administrations.

En agissant ainsi, on surexcite les désirs des gens déjà trop nombreux qui veulent à tout prix vivre aux dépens du budget ; au lieu de les forcer à chercher d'autres voies, on les encourage à persister. Rien de plus déplorable que cette facilité à créer de nouvelles fonctions sans nécessité et de nouvelles charges à l'Etat sans des raisons très-graves.

La proposition de l'honorable M. Odilon Barrot a ressuscité toutes les terreurs hypocrites du *Journal des Débats*. Ce journal a publié le 4, à cette occasion, un article qu'il a copié à peu près mot pour mot dans ses colonnes de 1831, 1832, 1833, 1834 et 1835, alors que chaque matin il évoquait le fantôme de l'émeute et de l'anarchie pour faire peur aux chambres et obtenir d'elles ces lois contre-révolutionnaires et liberticides qu'il s'agit aujourd'hui, non pas de renverser, — l'opposition constitutionnelle est beaucoup trop timide pour cela, — mais de modifier dans un esprit conforme à la charte et à nos institutions.

S'il faut en croire le *Journal des Débats*, le moindre témoignage d'adhésion donné à la proposition de M. Barrot n'aurait d'autre résultat que de faire refluer l'agitation des rues, l'émeute en permanence, la guerre civile périodique, les sociétés secrètes, les sociétés des Bras-Nus, de l'Abolition de la Propriété, et bien d'autres ; tout serait remis en question, et nous aurions à trembler de nouveau pour le maintien de l'ordre, pour l'avenir de la France, la sécurité de son commerce, la prospérité de son industrie, de ses finances, de son crédit, etc., etc. Voilà ce que l'on prêche à la chambre, si elle a le malheur d'autoriser la lecture de la proposition.

Il est évident que le ministère veut agir sur l'imagination bien plus que sur la raison de la chambre ; il veut, par les déclamations de ses journaux, éviter toute discussion sérieuse et échapper à un débat dans lequel la logique et les idées justes et sensées ne seraient sans doute pas de son côté. Cette tactique lui réussira-t-elle ? Nous espérons que non. L'autorisation de trois bureaux suffit pour que la proposition soit lue en séance publique, ce qui permettrait de la développer et de la discuter, et il nous paraît impossible que les mêmes bureaux qui, à la majorité de cinq contre quatre, ont autorisé la lecture de la proposition de M. de Sade, n'autorisent pas aujourd'hui la lecture de la proposition de M. Barrot.

Quant à s'en effrayer, il n'y a que les roués politiques qui y songent. M. Barrot ne demande pas qu'on laisse les sociétés populaires se réorganiser ; il ne demande pas qu'on permette à l'émeute de troubler la paix publique ; il ne demande pas que les écrivains puissent conspirer librement contre le gouvernement établi ; il demande qu'on en revienne à l'accomplissement d'une promesse de juillet, à savoir le jugement par le jury de tous les délits qui ont un caractère politique ; il ne veut pas qu'on puisse renvoyer tantôt devant la chambre des pairs, tantôt devant les juridictions correctionnelles, des hommes qui ne doivent avoir d'autres juges que leurs concitoyens ; il ne veut pas qu'on puisse, au moyen de certaines subtilités légales qui n'ont jamais été dans l'esprit du législateur, faire prévaloir certaines jurisprudences dangereuses, non pas seulement pour la liberté et la fortune des écrivains, mais pour le principe même de la liberté de la presse. M. Odilon Barrot ne veut pas donner de primes d'encouragement

à l'esprit de désordre et de faction ; il veut, au contraire, rendre aux lois qui répriment le désordre et qui punissent les factions ce cachet d'impartialité et de modération qui seul leur donne de la force et fait que les citoyens ont confiance en elle. Voilà ce que veut M. Odilon Barrot.

Le projet de loi sur les ministres d'état que le gouvernement est venu apporter le 4 à la chambre diffère d'une manière assez notable avec l'ordonnance du 23 décembre dernier qui rétablissait les ministres d'état et l'institution du conseil privé. Cette ordonnance, précédée d'un rapport très-pompeux et très-monarchique, créait, pour le conseil privé, des candidatures sans nombre et qui s'étendaient même jusqu'à un procureur-général près la cour royale de Paris. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de conseil privé ; du moins il n'en est pas dit un mot dans l'exposé des motifs dont M. le maréchal Soult a donné lecture à la chambre. On ne parle plus que du titre de ministre d'état et d'un traitement de 15,000 f. qu'il s'agirait d'affecter à cette vieille sinécure.

Quelques journaux pensent ce matin que M. Guizot a réfléchi, qu'il s'est amendé, et que le projet de loi est destiné à rendre nulle l'ordonnance du 23 décembre dernier. C'est une erreur. Nous croyons qu'elle subsiste toujours à côté du projet de loi, et que, s'il n'en est pas question dans l'exposé des motifs, c'est parce qu'on a espéré, en la passant sous silence, la soustraire à toute discussion. On a sans doute voulu sauver les vices de l'institution en les dissimulant devant la chambre ; mais la chambre ira au fond de la question, et elle fera justice, nous l'espérons, de ce nouvel essai de restauration, contre lequel protestent d'avance les applaudissements qui, en 1830, accueillirent l'ordonnance par laquelle M. Dupont (de l'Eure) renversait du même coup les ministres d'état et le conseil privé.

Paris, le 4 avril 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre a discuté hier le projet de loi relatif à l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris. La discussion a mis en évidence ce fait qu'il ne s'agissait pas précisément de faciliter la bonne administration de la justice, mais de mettre à la disposition du pouvoir quelques places nouvelles sollicitées et promises avant même qu'elles soient créées. Le ministère ne sait plus que faire pour augmenter ses moyens d'influence et le nombre de ses créatures.

Nous avons été surpris de voir M. Aylies, député de l'Orne et conseiller à la cour royale de Paris, prendre part au débat pour soutenir le projet ministériel. Les électeurs de Domfront qui ont envoyé M. Aylies à la chambre ne lui ont pas donné pour mission de demander qu'on grossisse les charges du budget et qu'on crée des places nouvelles alors qu'il y a déjà de places inutiles remplies par des sinécures. M. Aylies était d'ailleurs sur un très-mauvais terrain en demandant qu'on augmentât de six le nombre des conseillers à la cour royale de Paris, car on eût pu lui répondre que si lui et les quatre membres de cette cour qui siègent sur les bancs du Palais-Bourbon voulaient bien aller faire des rapports et rédiger des arrêts au Palais-de-Justice, on n'aurait aucune bonne raison de venir crier à l'insuffisance du personnel de la magistrature parisienne.

M. Aylies a eu hier une inspiration malheureuse pour un homme qui siège sur les bancs de l'opposition, et malheureusement ce n'est pas la première depuis qu'il est à la chambre.

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Théâtre de Racine.

(Suite et fin.)

Il y a deux sortes d'inspirations : l'une, instantanée, irrésistible, en vahit, pour ainsi dire, de vive force l'âme humaine et la frappe d'éblouissement comme si Dieu se révélait à elle avec ses beautés, ses majestés, ses subtilités infinies ; l'autre, fille de la méditation, est patiente, industrieuse, savante, et domine moins le poète qu'elle n'est dominée par lui. La première se manifeste avec toute sa puissance dans les Bossuet et les Corneille. Derniers enfants de ce XVI<sup>e</sup> siècle, durant lequel la pensée voulait se voir resplendir dans toutes les institutions sociales, et d'un bout à l'autre de l'Europe tonnaient par la bouche des canons et frappait par des milliers de bras, ils n'ont pas peur de la vie exubérante et ferment de la marche de ces génies primesautiers qui avaient tant ébranlé la terre. La seconde est celle de Racine. Peu aventureux par sa nature et peu avide de découvertes, des succès achetés par l'audace auraient alarmé son âme craintive. Jamais il ne se fût laissé attacher comme Colomb au mât de son navire en prédisant qu'une terre nouvelle allait bientôt surgir à l'horizon ; mais il a son royaume propre et il l'administre bien. Il sait tous les chemins qu'il faut suivre pour le traverser dans ses directions infinies, et il a tracé son itinéraire sur la carte avec tant de précision et d'exactitude qu'il s'égarait rarement.

Racine, c'est Virgile reparaisant dans une civilisation plus avancée que celle du siècle d'Auguste et néanmoins analogue. Virgile florissait dans un temps où il était de mode de se moquer du vieux peuple romain, où Horace jetait son sel attique sur les vieilles mœurs romaines, et où Auguste riait de voir démolir pièce à pièce l'imposant édifice du passé. Dans l'impuissance de ranimer le culte de l'ancienne Rome, Virgile se fit Grec, se constitua le compatriote et le disciple d'Homère, et, en l'absence de toute inspiration indigène et nationale, il essaya de fonder les deux poèmes de son modèle en un poème unique. Libre du côté de l'invention, il s'attacha tout entier à perfectionner la forme, et, si ses conceptions eurent quelque maigreur, si ses caractères furent dépourvus du souffle de la vie, il racheta de tels défauts par cet art qui vous met constamment au défi de substituer à une expression une expression meilleure, par ces épisodes où le cri de la sensibilité trahit toute son âme et imprime à son style le cachet d'une indéfectible originalité. Racine trouva aussi le pays poétique et même le pays religieux fermés devant son génie. Obligé de vivre dans un monde factice, il se naturalisa dans la civilisation grecque, et se prosterna devant la majesté et la beauté de ses illustres poètes. Il amalgama dans ses créations la figure sereine de la Melpomène antique avec le tou

d'exquise réserve et avec le culte de l'étiquette qui formaient le caractère distinctif de son époque, de sorte que, si l'art qui avait enfanté la Niobé, le Laocoon, le Gladiateur mourant, s'était refusé à peindre la contraction des muscles et toutes les tortures de la souffrance physique, Racine dut s'arrêter quand il fut question de faire rugir ses personnages et de faire luire dans un langage éffaré l'incendie des passions. C'est pourquoi vous vous douteriez à peine que le volcan bouillonne dans la poitrine de ses héros, n'était quelques mots profonds jetés çà et là sur le tissu élégant de son style.

Racine fut donc, comme la plupart des poètes qui fleurirent à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un fidèle disciple des anciens. Il est vrai qu'il ne laissa pas au théâtre des Grecs toute sa simplicité, qu'il mit plus de complication dans ses plans et plus d'intentions littéraires dans son style ; néanmoins ce style lui-même est généralement calqué sur le leur. Il est vrai qu'il osa écrire *Bajazet*, mais ce ne fut qu'après avoir établi sur des autorités imposantes que la distance des lieux équivalait à celle des temps. Du reste, les caractères qu'il trace dans cette pièce, si l'on en excepte Roxane et Acomat, ne sauraient un instant soutenir le parallèle avec ceux des Pélopiques. Les *Plaideurs* lui furent inspirés par les *Guêpes* d'Aristophane, et ce fut un pur accident qui le poussa vers l'histoire juive et qui donna lieu à la création d'*Athalie* et d'*Esther*.

Qu'est-ce donc que cette littérature grecque à laquelle le génie de Racine fit tant et de si heureux emprunts ? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

L'art n'est autre chose pour l'ordinaire que la réalisation sous certaines formes des sentiments et des idées qui existent actuellement chez un peuple. Or, si vous demandez à l'histoire quel sentiment et quelle idée apparaissent dans les sociétés à leur naissance, vous trouverez que c'est toujours l'idée et le sentiment religieux, et que le gouvernement qui leur correspond est le gouvernement théocratique. Le prêtre est tout à ces époques de croyance naïve. Vice-dieu, roi sacerdotal, il commande de par le ciel, et la terre en silence obéit à sa voix parce qu'entre elle et lui il y a sympathie et communion de pensées. La civilisation des Pélasges fut la première qui passa sur le sol de la Grèce. A cette civilisation se rattachent dans l'état le pouvoir absolu du sacerdoce, dans l'art ces gigantesques monuments de l'architecture qui semblent vouloir représenter l'infini avec leurs flancs de pierre, et ces odes inspirées et ces dithyrambes de feu qui ont pour unique but la glorification de l'être divin. Nous avons perdu ou plutôt nous avons retrouvé par Milton ces chants de l'homme étonné en présence d'une nature qu'il ignore, et ces concerts et ces hosannas sans fin qui, jaillissant de ses lèvres brûlantes, vont porter jusqu'au ciel le témoignage de ses ravissements.

Mais ces hymnes si élevés s'abaissent peu à peu, graduellement des notes nouvelles s'y introduisent, et un moment arrive où la société naissante qui avait d'abord adressé à Dieu tout son enthousiasme le partage entre sa créature et lui. Ce fut là ce qui eut lieu dans la Grèce. Les Pélasges sont coquis par les Achéens, race guerrière et amoureuse de renom,

qui, à la place de l'abnégation de la personnalité humaine, fonde le règne de la force et de l'indépendance. L'homme de l'éternité est dès-lors subordonné à l'homme du temps, et Calchas a besoin d'Achille pour maintenir vis-à-vis d'Agamemnon l'exercice de ses droits. Sous cette race belliqueuse se développent d'autres passions et d'autres idées. La force physique est mise sur le piédestal, et le besoin de l'exercer donne naissance à une sorte d'aristocratie des muscles, qui s'affermirait encore par la destruction de Troie et le lustre qui en rejaillit sur elle. L'art suit les guerriers dans tous les hasards de leur vie aventureuse, les anime au combat, les couronne après la victoire et les pleure après leur trépas. L'ode héroïque vient de naître et l'épopée avec elle, l'ode qui est l'expression d'un sentiment actuel bien plus qu'un récit, l'épopée qui fait entrechoquer les hommes de bataille, redit leurs merveilleuses prouesses, leurs actes de patriotisme, et entremêle le tout d'aperçus moraux qui détermineront dans un temps peu éloigné l'éclosion d'un autre genre.

La race ionienne prend ensuite le dessus et fonde la démocratie ; le peuple est à la foi roi, prêtre, guerrier, législateur. L'aspect de ce gouvernement en plein air donne l'idée d'écrire l'histoire et de faire revivre les héros des anciens jours. On puise à pleines mains dans Homère les matériaux de l'œuvre future, mais on leur imprime une autre forme : au récit succède le spectacle, et le tableau prend la place de la description. C'est l'épopée qui fournit le fond du drame et la démocratie qui en détermine les contours. Genre lyrique, genre épique, genre dramatique, tel est donc l'ordre que la poésie suit dans ses évolutions successives. Vous diriez un arbre dont l'ode serait la racine, l'épopée la tige, et le drame les rameaux.

Ce n'est pas là une histoire imaginée à plaisir ; elle est de tout point justifiée par l'expérience. Transportez-vous dans les temps modernes. L'art chrétien dans sa première phase est tout entier lyrique ; les temples retentissent des louanges de Dieu, de celles des héros qui ont exhalé leur vie pour rendre témoignage à son nom, et les sentiments du poète sacré se revêtent de l'ode comme de leur forme naturelle. Quand dans la suite Charlemagne eut rendu quelque lustre à la personnalité de l'homme et que les expéditions d'outre-mer eurent encore ajouté à son énergie, les épopées militaires et religieuses prirent naissance. Le drame ne vint qu'en dernier lieu.

Les peuples grecs, au milieu même de leurs plus magnifiques développements, sentirent toujours le besoin de se rattacher au passé et de continuer leurs ancêtres. Pendant que Platon allait interroger la sagesse orientale, mère commune de toutes les autres, les tragiques réunissaient sur la scène l'élément pélasgique et l'élément achéen, et les exprimaient celui-là par le chœur, celui-ci par le dialogue. Le chœur est le langage du ciel et sort de l'hymne antique avec toute l'autorité des vieux âges ; le dialogue est le langage de la terre et tire son origine de l'épopée. On chante le premier parce qu'il descend d'en haut, on parle le second parce

M. Ledru-Rollin a déposé aujourd'hui sur le bureau de la chambre une pétition de M. Paul Vassel, rédacteur en chef du *Progressif cauchois*, qui demande l'abrogation de l'art. 696 du code de procédure civile relatif aux annonces judiciaires.

M. Vassel n'a aucun intérêt personnel à l'abrogation de cet article; mais il a pensé qu'il était de son devoir de se réunir à ceux de ses confrères de la presse départementale qui ont eu à souffrir de la partialité des cours royales pour demander qu'on en revienne, en matière d'annonces judiciaires, au principe de la libre concurrence, le seul qui garantisse réellement les intérêts des justiciables.

Aujourd'hui, dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion, a eu lieu l'élection des deux chefs de bataillon et du porte-drapeau. MM. Pinguet et Degoussé, membres du comité électoral de l'opposition, ont été nommés chefs de bataillon. M. Nautier, également membre de ce comité, a été élu porte-drapeau.

MM. Pinguet, Degoussé et Nautier sont étrangers à la circonscription du 1<sup>er</sup> bataillon; leur élection n'en est que plus significative.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 4 avril 1843.

La bourse d'aujourd'hui a été très-calme. Avant l'ouverture, il n'a été fait que très-peu d'affaires et au cours unique de 85 50, qui a été aussi le cours d'ouverture du parquet. Peu de temps après le premier cours, on a fait 85 35; mais de suite la rente a fléchi, et elle est tombée à 85 25. Après quelques variations sans aucune importance, la rente est restée demandée à 80 50 dans la coulisse.

Cinq pour cent. . . . .	121 15	Etats Romains . . . . .	107 0/0
Quatre et demi pour cent. . . . .	»	Dette active d'Espagne. . . . .	50 1/2
Quatre pour cent . . . . .	103 50	Cinq pour cent belge. . . . .	108 1/2
Trois pour cent . . . . .	85 15	Trois pour cent belge. . . . .	74 50
Actions de la Banque. . . . .	3520 »	Banque belge . . . . .	787 50
Obligations de Paris . . . . .	1295 »	Caisse Lafitte . . . . .	1035 »
Rentes de Naples . . . . .	108 0/0	— — — — —	5035 »

#### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 3 avril.

La chambre reprend la discussion de la loi sur la cour royale. M. HÉBERT défend le projet de loi qui est combattu par M. Dugabé. M. MARTIN (du Nord) appuie le projet qui est combattu par MM. Odilon Barrot et Dufaure, et défendu par M. Philippe Dupin.

La chambre décide ensuite à une forte majorité qu'elle passe à la discussion des articles.

« Art. 1<sup>er</sup>. Le nombre des conseillers à la cour royale de Paris est porté à soixante, non compris les présidents. » — Adopté.

« Art. 2. Il ne sera pourvu aux six places nouvelles qu'au fur et à mesure des vacances qui surviendront parmi les six conseillers-auditeurs attachés à la cour. »

M. MERMILLIOD propose un amendement qui est rejeté. L'article 2 est adopté.

« Art. 3. Il est créé un cinquième avocat-général près la cour royale de Paris. » — Adopté.

« Art. 4. Le nombre des substitués du procureur-général près cette cour est réduit à dix.

« Pour arriver à cette réduction, il ne sera pas pourvu à la première place de substitut du procureur-général qui sera vacante. »

La commission propose le rejet de cet article. M. le garde-des-sceaux consent à la suppression.

L'article est mis aux voix et rejeté.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet de loi.

Voici le résultat du dépouillement :

Nombre des votants. . . . .	220
Boules blanches. . . . .	145
Boules noires. . . . .	75

Le nombre des votes n'étant pas suffisant, le scrutin est annulé et renvoyé à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

(Correspondance particulière du *OUVRIER*.)

Séance du 4 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur le projet relatif à l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris.

Nombre des votants. . . . .	356
Majorité absolue . . . . .	179
Boules blanches. . . . .	179
Boules noires. . . . .	177 (Agitation.)

La chambre a adopté.

Plusieurs pétitions sont déposées.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi suivant :

« Article unique. Est et demeure confiné, sans soule ni retour, l'acte

ci-annexé, passé devant M. Dentend, notaire à Paris, le 4 juin 1842, et contenant échange du bois de la *Queue-de-Monceaux* et celui des *Longues-Tailles*, dépendant de la dotation de la couronne, contre diverses propriétés désignées audit acte et faisant partie du domaine privé du roi. »

L'article est adopté sans discussion par assis et levé.

Avant le scrutin, M. le général Thlard dépose une pétition des boulangers de Chalon-sur-Saône qui demandent la révision des ordonnances qui régissent leur industrie.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour de demain est toujours l'examen dans les bureaux des quatre propositions et des projets de loi présentés dans la séance d'hier. (Murmures.) Il est bien entendu, et cela n'a pas besoin d'être dit, que les bureaux qui n'auraient pas terminé leur examen demain pourront le continuer après-demain et même le jour suivant s'il est nécessaire. Cela s'est toujours pratiqué ainsi.

Le scrutin ouvert sur la loi précédente donne le résultat qui suit :

Nombre des votants. . . . .	286
Majorité absolue. . . . .	144
Boules blanches. . . . .	190
Boules noires. . . . .	96

La chambre a adopté.

M. PUGOS dépose sur le bureau le rapport sur le projet de loi relatif à la police du roulage.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le *Constitutionnel*, dans son numéro du 2 avril, dénonce des faits très-graves et qui amèneront sans doute le ministère à donner quelques explications.

« Un projet de loi sur l'instruction secondaire était annoncé, dit-il, pour cette session. On disait que M. le ministre de l'instruction publique avait fait subir d'assez graves modifications au projet primitif qui a été présenté par lui à la dernière chambre des députés et dont l'examen a été commencé par une commission. Le nouveau système adopté consistait, disait-on, dans une sorte d'ajournement de la plupart des questions débattues entre le clergé et l'Université, et dans quelques concessions provisoirement faites au parti sacerdotal. La chambre des pairs serait-elle appelée cette fois la première à discuter le projet? La chambre des députés serait-elle, au contraire, saisie la première? Le ministre n'était pas encore décidé sur ce point.

« On assure maintenant que la loi ne sera point présentée cette année, et voici les bruits répandus à ce sujet. Il paraît que quelques uns de MM. les évêques ont eu, nous ne savons par quelle voie, communication très-explicite des articles nouveaux préparés par M. le ministre de l'instruction publique. Ceux qui se sont mis à la tête de la croisade contre l'Université ont exprimé un très-vif mécontentement. L'ajournement des difficultés principales ne leur convient pas, les demi-concessions ne leur suffisent pas; il leur faut satisfaction complète et immédiate, c'est-à-dire le droit d'ouvrir des écoles sans conditions d'examens, de grades, de surveillance, d'impôts. Ils ne veulent pas d'autres inspecteurs qu'eux-mêmes et tout au plus le procureur du roi ou le commissaire de police. Leurs plaintes, leurs exigences se sont formulées avec amertume dans des lettres nombreuses adressées au pouvoir. Nous avons fait connaître quelques unes des publications violentes et diffamatoires par lesquelles ont été appuyées ces réclamations secrètes. Le projet de loi a, dit-on, succombé définitivement sous l'effort de ces adversaires extérieurs. Malgré les concessions qu'il renfermait, il n'a pas été trouvé assez catholique : c'est le mot dont on se sert aujourd'hui en France, à l'exemple de la Belgique. On dit que le conseil, dans le sein duquel le projet a éprouvé une forte résistance, n'a pas décidé si la loi telle qu'elle était serait présentée.

« Le silence que le gouvernement garde en face des diffamations qu'on dirige contre l'Université et des défis qu'on jette au pouvoir révèle assez d'ailleurs quelles sont les dispositions ministérielles à l'égard du parti néo-catholique. Nos prétendus conservateurs ne savent pas même conserver et défendre les institutions les plus fortes, les plus utiles, les plus nationales qu'ait enfantées notre siècle. Sans la résistance qui vient de la presse, la destruction de l'Université serait peut-être consommée depuis long-temps.

« Ce sera certainement un fait curieux et difficile à croire que la presse n'ait pu obtenir du ministère un mot de défense publique en faveur de plusieurs milliers de fonctionnaires honorables, parmi lesquels on compte des savants et des littérateurs illustres, tous attaqués collectivement et injustement, et dans une forme que la loi même condamne et punit.

« Quant au projet de loi, si les faits que nous venons de rapporter sont exacts, nous espérons cependant que M. le ministre de l'instruction publique ne remplacera par aucune rédaction nou-

velle son projet, déjà trop favorable, à ce qu'on assure, aux adversaires du corps enseignant, et qu'il opposera du moins la force d'inertie à ceux qui attaquent l'université. »

Quatre propositions ont été examinées le 5 par les bureaux de la chambre. Les deux premières, de MM. Odilon Barrot et de Carné, sont déjà connues. Voici le texte des deux autres :

PREMIÈRE PROPOSITION.

« Art. 1<sup>er</sup>. A l'avenir seront affranchis de tous droits, quelle que soit la destination, les eaux-de-vie et esprits dénaturés, rendus impropres à la consommation.

« Art. 2. Les formalités à remplir pour constater la dénatura-tion seront établies par un règlement d'administration publique. »

DE LASALLE, MAUGUIN ET TESNIÈRES.

DEUXIÈME PROPOSITION.

« Art. 1<sup>er</sup>. Toute personne faisant le commerce de vins, qui aura dans ses caves, celliers ou autres parties de son domicile ou magasin, des cidres, bières, poirés, sirops, mélasses, bois de teinture, vins de pressée, eaux colorées et préparées, et autres matières quelconques propres à fabriquer, falsifier ou mixtionner les vins, sera punie d'une amende de 200 f.; lesdites matières seront saisies et détruites.

« Art. 2. Quiconque aura vendu des boissons falsifiées ou falsifié des boissons dans l'intention de les vendre sera puni, si ces boissons contiennent des substances nuisibles à la santé, de deux mois à deux ans de prison et d'une amende de 300 f. à 3,000 f. Si les boissons ne contiennent aucune substance nuisible à la santé, la peine sera de six jours à six mois de prison et d'une amende de 50 f. à 1,500 f.

« Les tribunaux seront autorisés à appliquer l'une des deux peines ci-dessus établies suivant les circonstances, sans pouvoir toutefois faire usage des dispositions de l'article 463 du code pénal. Les boissons falsifiées seront dans tous les cas saisies et répandues. Le jugement qui interviendra sera affiché et inséré dans l'un des journaux du département désigné par le tribunal.

« Art. 3. En cas de récidive dans l'espace de deux ans, la peine sera portée au maximum, et si le maximum a déjà été appliqué, elle sera portée au double.

« Art. 4. Les employés des contributions indirectes seront autorisés, même dans les établissements soumis à l'abonnement, à rechercher soit les substances spécifiées dans l'article 1<sup>er</sup>, soit la fabrication ou le débit des boissons falsifiées. Leurs procès-verbaux seront immédiatement transmis au procureur du roi.

« Art. 5. Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées. MAUGUIN, DE LASALLE ET TESNIÈRES. »

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *OUVRIER*.)

Notre correspondant ordinaire d'Alger nous mande ce qui suit, sous la date du 30 mars :

« Nous n'avons reçu cette semaine aucune nouvelle intéressante de l'armée. On sait seulement que le général Changarnier devait effectuer un mouvement le 27 ou le 28; mais les pluies qui ont régné pendant ces derniers jours auront sans doute retardé cette sortie.

« On attend aujourd'hui à Alger Mohamed-ben-Mahyidin, kalifa de la province de Sebou, autrement dit de l'Est. Il se rend dans notre ville accompagné de son maghzen, qui est composé de cent cavaliers environ, afin qu'il soit procédé à l'organisation de cette troupe, seule force publique de sa province.

« Le bâtiment à vapeur *le Tonnerre*, qui avait apporté à Alger, le 23, le chargement de la corvette de charge *l'Agate*, est reparti de notre port le 28 pour Cabrera, à l'effet de prendre à la remorque *l'Agate* qu'il conduira à Alger.

« Le bâtiment à vapeur *le Cocyle* vient d'arriver des ports de l'Est avec la correspondance et un certain nombre de passagers. »

ORAN, 18 mars. — Je vous ai annoncé le départ des troupes du génie et de l'artillerie pour aller travailler à la route de Mascara que l'on veut rendre carrossable. Une compagnie a déjà reçu de France deux omnibus et divers chariots qui doivent être affectés au transport des voyageurs et des marchandises d'Oran à Mascara et d'Oran à Tiemcen pendant la saison d'hiver. On doit organiser d'abord le service pour la route de Tiemcen, où les omnibus et chariots arriveront trois jours après leur départ d'Oran.

Les ponts et chaussées perfectionnent la route de Mers-el-Kébir, soit en facilitant l'écoulement des eaux, soit en faisant disparaître les aspérités. Près de cent Marocains sont employés à ces travaux; ils ont un franc par jour et le pain. Ces hommes travaillent bien; ils font jouer la mine tout comme nos ouvriers. Voilà pourtant des musulmans qui viennent volontairement parmi nous. Administrés jadis par un aïjurin qui les rançonnait, ils peuvent apprécier maintenant la manière d'agir de l'autorité française.

qu'il s'élève d'en bas; celui-ci est formulé dans un système peu accentué et voisin de la langue commune, celui-là s'accompagne de tous les enchantements de la musique et de toutes les vibrations des instruments et des voix humaines. Dans le dialogue tourbillonne la volonté en lutte avec des desseins ennemis et des déterminations rivales; aussi se déroule-t-il sans tirades ni circonlocutions, net, franc, tel, en un mot, qu'il convient à un homme pratique pour qui la parole est un moyen et non pas un but. Où donc réside la fatalité antique si la volonté règne dans le dialogue? Que sont devenues ces destinées qui planaient au dire d'Homère, sur Jupiter pendant qu'il planait sur les autres dieux qui planaient à leur tour sur Iliou? Que la fatalité existe dans le théâtre grec, cela ne peut être nié; mais ce n'est pas à travers le dialogue qu'elle se déroule. Comment pourrait-elle se concilier avec ces débordements d'action dont le siècle de Périclès fut le témoin? Comment le peuple qui eut la foi la plus vive dans sa liberté se serait-il résolu à abdiquer son droit, souverain sur l'agora, esclave sur la scène? Une telle contradiction serait si surprenante qu'on peut affirmer *a priori* qu'elle n'existe point. Ce que Harmodius et Aristogiton ne permirent pas aux tyrans, les Athéniens n'ont pas dû le permettre aux poètes; et on n'a pas une si ferme confiance en soi pour retomber ensuite si bas.

Du reste, si la fatalité se reflète au sein du mouvement dramatique dont nous parlons, ce n'est plus la fatalité orientale. Cette déité aveugle et sourde s'est profondément modifiée en passant des sanctuaires profonds d'Écbatane et de Memphis sous le libre ciel de l'Occident. L'étymologie du mot par lequel les Grecs la désignent ne prouve qu'une chose, leur fidélité à conserver les termes qu'ils avaient reçus de leurs aïeux. L'homme est libre, suivant leurs doctrines, de bien ou de mal faire, et la fatalité s'attache à ses pas, non pour l'arrêter, mais pour le conseiller, non pour l'entraîner d'un côté plutôt que de l'autre, mais pour lui indiquer le chemin qu'il faut suivre et pour lui demander compte au terme du voyage de la route volontairement choisie. Ce n'est pas une fatalité brutale qui tue Agamemnon par Clytemnestre et Clytemnestre par Oreste; il y a là une succession de répressions légales dont le dernier instrument est absous par la sagesse souveraine. Dieu et l'homme, tels sont les deux personnages de la tragédie grecque. Les trois faits qui la composent sont la lecture de la loi, la perpétration de l'acte et l'arrêt qui le déclare bon ou mauvais, et le glorifie ou le punit en conséquence. Vous avez d'un côté le dialogue, de l'autre le chœur, la terre et le ciel en face l'un de l'autre; car le chœur sert réellement d'organe à l'élément divin de la tragédie. Quand l'homme se précipite dans la carrière du mal, il lui prodigue ses conseils et ses exhortations pour le ramener au bien; quand le crime est consommé, il lui dénonce le châtimeur qui en sera la suite inévitable, et, quand enfin l'impie s'est brisé contre les lois impérieuses qu'il voulait détruire, la voix éplorée du chœur se traîne sur un mode lamentable et trouve des accents d'indécible pitié pour le malheureux qui s'est excommunié lui-même de l'ordre universel.

Eschyle, Sophocle, Euripide, trois grands noms qui dominent toute cette période et expriment, au point de vue de l'art, trois phases diverses de l'esprit athénien!

Du temps d'Eschyle, la race ionienne met la Grèce en branle contre l'Orient, le combat dans les plaines de Marathon, sur les flots de Salamine, et le combat, à la pointe de l'épée, à reconnaître que ses fils sont devenus majeurs et ne peuvent plus rester en tutelle. Eschyle avait répandu, ainsi que ses deux frères, son sang pour la patrie; tout ce qu'il avait de patriotisme et d'énergie au fond de l'âme, il l'avait prodigué pour elle. Il avait vu quelques Titans audacieux disperser une nuée d'agresseurs, la droit triompher de la force brutale, et il se sentit poète le lendemain de la bataille, poète tragique et poète lyrique. Il représentera avec d'ineffables caractères ces âmes si fortement trempées; il coulera dans le bronze ce premier âge de la démocratie athénienne, et sa tragédie des *Perses* ne sera pas autre chose qu'un chant de victoire dans lequel l'Orient vaincu viendra confesser son étoile pâissante et ses espérances déçues. Jamais l'homme ne se dessina avec une stature aussi gigantesque que dans ces strophes neuves, riches, majestueuses, audacieuses. Le soldat de l'art se montre aussi entreprenant que le soldat de la république l'a été, et, s'il se sent trop à l'étroit et ne peut pas respirer à l'aise, il force les limites de la tragédie. Où est le goût sceptique qui voudrait tarir cette puissante stève et émonder cette végétation luxuriante? En face des dieux de la patrie qui font appel à tous les enfants de l'Attique, le poète peut-il faire poser des hommes trop énergiques et d'une taille trop haute? Point de ces natures moyennes et sans consistance, mais des hommes de six coudées et aux membres de granit, des Prométhées qui étonnent l'ennemi de leurs superbes réponses et de leur silence sublime, qui voient sans sourcilier le vautour sur leur poitrine et entendent avec calme leurs os craquer sous les prises de la torture, et, des sommets aériens où le tyran les a attachés, prophétisent, le dédain dans les yeux et la menace à la bouche, que son règne ne durera pas toujours! La tragédie d'Eschyle c'est la tragédie de la nature humaine élevée à sa plus haute puissance d'énergie et de vouloir. Caractères, mœurs, langue, tout se façonne originellement et revêt des formes étourdissantes entre les mains de ce manipulateur titanique.

Le lendemain du jour où l'on avait annoncé que les barbares étaient aux portes et où Athènes s'était levée en masse pour en nettoyer son territoire, les Athéniens, jeunes et vieux, hommes et femmes, se rendirent processionnellement dans la voie sacrée. Pendant qu'Eschyle s'avancait dans les rangs des guerriers avec son œil de feu et sa taille athlétique, couvert encore de la poussière des combats et méditant peut-être l'apparition de l'ombre de Darius, un enfant que sa rare beauté avait désigné au choix des ministres du culte marchait, nu et parfumé, en tête de la théorie sainte. Cet enfant était Sophocle dont la tragédie ne diffère pas moins de celle de son devancier que son beau corps ne diffère à l'heure qu'il est du corps de fer des guerriers de Marathon. Les temps de

lutte sont passés, il n'est plus nécessaire de créer des types d'une force invincible; Sophocle ornera donc ses figures sereines de toutes les grâces et de toutes les magnificences que peut désirer le cœur de l'homme et que son intelligence peut concevoir. Vites-vous jamais un groupe plus touchant et réunissant plus de beautés idéales que celui de ces vieillards et de cette jeune fille assis près du bois de Colonne? Jamais plus ravissante conception sortit-elle d'une âme de poète que celle de cette Antigone si pleine de dévouement et d'abnégation, si calme et si simple, si ferme sans rien de fastueux dans sa fermeté, s'offrant à la mort non pas en philosophe, mais en fille sensible qui regrette la vie et pleure sa jeunesse et son pays, véritable vierge chrétienne, pure et noble sœur de charité merveilleusement transportée dans les temps anciens!

La scène change avec les formes sociales d'Athènes; elle vient d'être envahie par le Spartiate, l'Anglais de ce temps-là, et on met aux voix sa ruine: on délibère si ses colonnes de marbre seront renversées dans la poussière, si ses tableaux seront lacérés et si ses cendres seront jetées au vent. Tout-à-coup est introduit, comme pour amuser les Wellington et les Blücher de l'époque, un Phocéen qui marie aux sons plaintifs de son luth les accents de sa voix sanglotante. Il redit l'abaissement lamentable d'Hécube; il représente humiliée et mourant de faim celle qui brillait hier sur son trône de reine, et, pendant qu'il chante, son attendrissement gagne peu à peu les vainqueurs, les joies et les rires farouches éclairent de moins en moins leurs visages, et les couronnes insultantes tombent de leurs fronts. Frappés des rapports qui existent entre cette femme et cette ville, et se rappelant soudain tous les services qu'Athènes a rendus à la liberté commune, tous les grands hommes qu'elle a portés, tous les beaux ouvrages qu'elle a produits, ils déclarent tout d'une voix qu'elle restera debout et qu'un bétail stupide ne se couchera pas dans les plaines de Marathon. Un rapsode a fait ce miracle, mais ce rapsode prêtait sa voix aux chants d'Euripide.

Placé aux avant-postes de la liberté, Eschyle s'était battu pour elle et l'avait célébrée avec enthousiasme; c'est notre Fleurus, c'est notre Arciole qu'il décrit avec son pinceau de fer. Il n'en fut pas ainsi d'Euripide. Né à Salamine au milieu des fanfares de la victoire, élevé au sein des écoles contemporaines où il avait appris à faire couler stérilement des flots de paroles et à ne plus croire aux dieux, il se borne à décrire les passions de l'homme telles qu'elles sont et les tortures qu'elles engendrent. « Voilà l'homme, il est ainsi fait; je n'y puis rien, ni lui non plus. Pleurez, pleurez sur ses malheurs; votre tour viendra demain. » Le pathétique, c'est là Euripide tout entier. Sophocle aussi avait été pathétique, et Eschyle aussi; mais les larmes d'Eschyle ne diminuent pas d'une ligne la taille de ses héros, mais les larmes de Sophocle sont une rosée qui rafraîchissent l'âme sans l'amollir en aucune sorte; pour ceux-ci elles sont un moyen, pour ceux-là un but. C'étaient des conceptions colossales que celles d'Eschyle, des conceptions harmonieuses que celles de Sophocle, et où la dignité et la majesté publiques se révélaient admirablement, ou rien ne

NOUVELLES DE LINDE.

Les journaux ministériels ont publié le 3 avril un résumé des dépêches de l'Inde arrivées par le paquebot à vapeur l'Oriental. Ces nouvelles ont une certaine gravité. La guerre vient de recommencer entre les Anglais et les populations indiennes; mais cette fois-ci c'est en-deçà de l'Indus qu'est situé le théâtre de la lutte, c'est-à-dire au cœur même de la domination britannique.

Voici le texte des dépêches publiées par le Messager et le Moniteur parisien :

ALEXANDRIE, 26 mars. — Une division de 2.700 hommes, soutenue par trois bateaux à vapeur, voulant occuper le cours de l'Indus, sous les ordres de sir Napier, a été attaquée le 17 février, près de Hyder-Abad, par 22,000 Indiens, commandés par les émirs du Scinde.

Après une lutte acharnée, l'ennemi a été mis en déroute, abandonnant quinze pièces de canon et 4,000 hommes tués ou blessés.

Une révolte a éclaté le 21 janvier dans la garnison de Manille; l'artillerie a réduit les rebelles et fait sauter un magasin à poudre dont ils s'étaient emparés. Six officiers espagnols ont été blessés ou tués. A la date du 23, tout était rentré dans l'ordre.

MALTE, 30 mars. — L'Oriental, qui arrive à l'instant, nous apporte des nouvelles de l'Inde jusqu'au 1<sup>er</sup> mars et de la Chine jusqu'au 21 janvier.

Le 17 février, le général Napier a remporté une victoire brillante dans le Scinde, près de Hyder-Abad. Après trois heures d'une lutte acharnée, 22,000 Balochis ont été défaits entièrement par 2,700 Anglais qui ont tué 254 hommes tués ou blessés, dont 18 officiers.

L'insurrection du Bundelkund faisait de nouveaux progrès. Lord Ellenborough était depuis le 15 de retour à Delhi.

En Chine, la tranquillité se maintenait, et l'on avançait dans la conclusion du traité.

Le major Malcolm, arrivé le 14 février à Bombay, était reparti pour Hong-Kong le 18.

Les émirs du Scinde descendent d'une branche conquérante du Belouchistan, et professent la religion mahométane. Ils forment entre eux une confédération qui a plus d'une fois inquiété les Anglais, qui ne pouvaient manquer d'être attaqués tôt ou tard. Ajoutez à cela que Hyder-Abad est une ville importante qui commande les bouches et par conséquent toute la navigation de l'Indus. Les nouvelles annoncent que les émirs ont été défaits; mais cette nouvelle est-elle définitive? Ne sera-t-elle pas suivie de quelque autre levée de bouilliers? Quand une fois l'esprit de révolte s'empare d'une population, ce n'est pas par une victoire qu'on en vient à bout; ce qui s'est passé dans l'Afghanistan l'a bien prouvé.

Quoi qu'il en soit, toute la partie du continent indien située à l'est de l'Indus avait jusqu'à présent été tranquille; voilà qu'aujourd'hui la guerre s'y rallume. C'est là un fait grave qui n'a rien de rassurant pour l'avenir des possessions anglaises. On apprend en même temps que l'insurrection du Bundelkund faisait de nouveaux progrès. Le Bundelkund est au centre de l'Indoustan. La position des Anglais devient donc décidément militante au moment où, par leur retraite de Caboul, ils croyaient avoir acheté leur sécurité et leur repos.

Chronique. LYON.

Hier, à deux heures et demi du soir, l'administration de la poste a refusé de recevoir les feuilles du Censeur destinées au courrier de Paris dont le départ a lieu à quatre heures; elle exige que ces feuilles lui soient livrées à deux heures et quart, deux heures vingt minutes le plus tard, c'est-à-dire qu'elle se réserve près de deux heures pour un travail de quelques minutes. Les journaux sont des entreprises importantes et comptent beaucoup d'argent à l'administration des postes, soit pour leurs correspondances, soit pour le transport de leurs feuilles, et assurément ils ne devraient pas la trouver si bien disposée à les gêner dans leur action, à les froisser dans leurs intérêts. Rien ne lui serait plus facile, si elle le voulait, que de prolonger jusqu'à trois heures le délai qu'elle nous impose. Ses services, nous le répétons, coûtent assez cher à la presse pour qu'elle ne fasse pas à ses dépens l'économie d'un employé, ce qui a lieu vraisemblablement dans l'état de choses contre lequel nous réclamons.

On vient de placer à titre d'essai, au devant d'une petite portion d'une façade du palais Saint-Pierre, une plaque en fonte disposée en plan incliné, de manière à empêcher les passants de se servir des angles rentrants de cet édifice en guise d'urinoir. C'est une bonne amélioration qui prouve que l'autorité sait mettre à profit les avis qui lui sont quelquefois donnés, non dans un esprit de tracasserie, mais dans un intérêt public. Nous espérons que cette indispensable précaution s'étendra par la suite à toutes les parties de la façade qui en ont besoin.

On a remarqué aussi que les urinoirs-épreuves placés sur le quai de Retz avaient reçu quelques modifications nécessaires. (Courrier de Lyon.)

— Le Rhône a annoncé que diverses mutations allaient avoir lieu parmi les commissaires de notre ville, et que celui du quartier des Célestins allait à Grenoble. Nous croyons être bien informé en déclarant que M. de Montmort ne quittera pas sa place à Lyon. Ses trois agents ont, dit-on, été révoqués. (Province.)

— Mlle Bazire, qui joue ce soir dans Giselle, vient de résilier son engagement. Nous espérons que ce fait déterminera le public à ne pas se montrer sévère envers elle.

SOUSCRIPTIONS

REQUELLES A LA MAIRIE DE LA GUILLOTIÈRE EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE LA GUADELOUPE.

Table listing names and amounts for subscriptions to aid victims of the earthquake in Guadeloupe. Includes names like MM. J. Bernard, Milliat, Million, etc., with amounts in francs and centimes.

Total jusqu'à ce jour . . . . . 591 50

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AUX DAMES.

VENTE DE CHÂLES AU GRAND RABAIS.

Produits de la première fabrique de Paris à l'exposition de châles de la nouvelle Compagnie des Indes.

MM. ALFRED PLUM et PERRET, arrivant de Paris, de passage à Lyon, ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils vendront, pendant l'espace de peu de jours, des châles cachemire des Indes, longs et carrés, 7/4 et 8/4, depuis 120 f. et au-dessus, ainsi qu'un magnifique choix de châles cachemire français, longs et carrés, 7/4 et 8/4, depuis 30 f. et au-dessus, fabriqués avec la laine cachemire employée aux Indes pour la fabrication des châles. Ce nouveau procédé ayant obtenu à Paris un succès brillant, ils prient les dames de ne pas confondre la fabrication ancienne avec la leur qui permet de laver les châles sans jamais altérer les couleurs. On trouvera aussi un beau choix d'écharpes cachemire des Indes et de France. Ils préviennent les dames qui voudront bien les honorer de leur présence qu'elles trouveront un choix immense et varié d'articles de goût et de fraîcheur nouveaux. Un salon convenable est disposé pour recevoir les dames. La vente sera faite au prix de fabrique et rigoureusement à prix fixe. L'exposition est visible depuis onze heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, pendant l'espace de peu de jours seulement, rue du Péral, 26, place Bellecour, côté du nord.

La poésie n'a pas pour objet la vérité positive, mais la vérité possible, c'est-à-dire la vraisemblance. Que d'autre reflètent sur leur toile la réalité spécifique et locale, esclaves des lieux et des temps. Pour le poète, il fait la loi et aux temps et aux lieux, et ses longs regards ne reconnaissent point d'horizon. S'il s'appuie sur les réalités d'un jour, ce n'est que pour les repousser d'un pied superbe et prendre son vol vers les hautes régions d'où il plane sur la face mobile du monde et y laisser tomber d'impénétrables monuments. Laissez à ceux qui doivent mourir le soin de dresser les actes de décès de ceux qui ne sont plus; mais l'artiste, que voulez-vous qu'il vous dise des morts, lui le graveur de l'éternelle vie? Point d'individus sous sa palette! Il ne peut sans déroger prendre sur un autre héros que l'homme typique. Pour peu bachelier que je sois, je saurai m'enquérir des Grecs et des Latins: c'est l'homme que je vous demande. Que m'importe Burrhus le Romain ou Roxane la Turque? Ces noms-là vous plaisent, poète; prenez-les, mais à la condition qu'ils me figureront ce qu'il y a de général dans les êtres humains et tout ce qu'ils sont virtuellement. Que l'histoire embaume ses momies, mais qu'elle les écarte de mes yeux. Moi, je vis et je résume en moi un long âge du monde auquel j'espère bien ajouter mon tribut; quand je viens au théâtre, c'est moi que je veux voir respiculer dans toutes vos conceptions.

Mais, dira-t-on, pourquoi faire de l'art un Janus au double visage? Racine n'aurait-il pas mieux fait d'emprunter aux temps modernes le fond comme la forme de ses tragédies? Il n'aurait pas du moins associé des couleurs qui hurlent de se trouver ensemble. Sans doute; mais s'il n'était pas libre de procéder de cette manière! si on avait jeté l'interdit sur l'histoire nationale! si personne au 17<sup>e</sup> siècle ne comprenait ni les romans du moyen-âge, ni les cathédrales gothiques! On ne peut pas exiger que Racine se soit élevé au-dessus de tous ses contemporains. Confessions pourtant qu'il leur fit trop de concessions et de sacrifices, qu'il descendit jusqu'à eux au lieu de les élever jusqu'à lui, et qu'il remplaça plus d'une fois les caractères accidentels de ses héros par d'autres caractères accidentels empruntés à son époque. Pourquoi les parer de ces vêtements tout chamarrés de paillettes? pourquoi leur prêter toutes ces petites allures de courtisans et leur faire exécuter toute cette petite liturgie galante? C'est à ces défauts assurément qu'il faut attribuer la tiédeur avec laquelle on accueille aujourd'hui les admirables pièces de Racine. Néanmoins elles resteront, car il a peint l'homme, et la révolution de 89 n'a pas détruit le fond de l'homme, mais seulement les mignardises de la langue et le ciel masqué de la monarchie.

Après avoir fait ressortir les divers éléments sociaux qui modifient le talent de Racine, et le gouvernement de son temps, et les mœurs de son temps, et la philosophie de son temps, et les poètes grecs dont il s'était nourri, M. Raynaud se propose d'examiner explicitement et en détail chacune des pièces de ce grand tragique. Nous souhaitons que cette deuxième partie de son travail soit aussi remarquable de richesse et d'originalité que celle dont nous avons rendu compte. Nous verrons bien.

Sept navires de commerce, nolisés pour le compte de l'administration de la guerre, sont arrivés de Cette depuis le 1<sup>er</sup> mars avec 243 mulets pour le train des équipages.

Le bateau à vapeur le Styx est arrivé d'Alger le 16 avec 246 passagers.

Des avis reçus de l'intérieur nous apprennent que M. le général Bèdeau était sorti de Tlemcen avec la colonne mobile sous ses ordres pour visiter le pays. On disait les Oulassas agités à l'occasion de l'enlèvement d'une femme par l'un des frères d'un chef. Cette femme avait été enlevée à Tlemcen, et le scheick Ben-Aly l'a réclamée, menaçant les Oulassas d'une razzia s'ils ne la rendaient immédiatement.

25 mars. — Il paraîtrait que l'insurrection des tribus campées aux environs de Cherchell devait être appuyée par une levée de boucliers dans le beylick de Tlemcen. L'autorité française de cette place avait reçu des rapports annonçant que trois chefs arabes avaient quitté leur pays, situé à la frontière du Maroc, pour venir intriguer aux environs de Tlemcen. Le 18, M. le général Bèdeau partit de Tlemcen à la tête des troupes disponibles; sa colonne, forte de 1,200 hommes, se porta rapidement sur la tribu où la présence des trois émissaires venait d'être signalée, et ces derniers furent trouvés cachés dans un silo. Arrêtés sur-le-champ, ils ont été conduits à Tlemcen par la colonne qui est rentrée le 19 dans cette place.

Un domestique de bains maures, à Tlemcen, a tenté d'assassiner un officier français qui est parvenu à l'arrêter. La justice maure a condamné ce misérable à recevoir 300 coups de bâton par jour, jusqu'à concurrence de 4,500.

On va travailler activement aux quais d'Oran et de Mers-el-Kébir. Le génie militaire doit aussi faire exécuter des travaux considérables; mais les troupes étant en campagne, on ne pourra pas avoir des soldats.

Le bateau à vapeur le Sphinx, arrivé hier d'Alger avec la correspondance et 120 passagers, repart ce soir.

P.-S. — Il paraît que l'autorité n'a pas accordé à l'entreprise des messageries et roulage pour Tlemcen et Mascara tout ce qu'elle demandait, de sorte que la mise en activité du service est indéfiniment ajournée, ce qui contrarie beaucoup le commerce.

— On lit dans le Moniteur algérien du 30 mars :

Le pont de chevalets établi sur le bas-Chélif ayant été terminé le 14 mars, la division de Mostaganem a passé le fleuve le lendemain matin. Dès que le camp fut établi sur la rive droite, le général Gentil entra immédiatement dans les montagnes des Beni-Zerouals, qui, après avoir fait déjà trois fois leur soumission à la France ou à notre kalifa du Cherg, avaient appelé Abd-el-Kader, qui y avait séjourné plusieurs jours, protégé par la crue des eaux du Chélif.

Cette marche, qui n'éprouva de la part de l'ennemi aucune résistance sérieuse, amena à nous quelques fractions de tribu qui vinrent s'établir à côté de notre camp.

Plusieurs autres excursions dans ces montagnes, d'où toutes les populations avaient fui, n'amènèrent aucun résultat.

Le 19, des renseignements firent connaître qu'une nombreuse population était dans la vallée de l'Oued-Ghrebal. Le général Gentil partit de son camp à minuit, avec l'infanterie sans sacs et toute la cavalerie française, ainsi que les goums de Mostaganem et du kalifa Ben-Abd-Allah-Ouled-Sidi-Laaribi.

Au point du jour, la cavalerie atteignit le marabout de Sidi-Lekhhal, chez les Ouled-Krelof. Ce marabout, construit en forme de caravansérail, était fermé et en partie crénelé. Des maisons en terrasses très-solides l'environnent. Une cinquantaine d'hommes armés, se disant étrangers aux querelles du pays, se présentèrent en offrant un cheval de soumission, demandant qu'on passât outre. Ils furent sommés de se rendre avec la promesse de la vie sauve; mais ils répondirent à cette sommation par des coups de fusil. Un de nos cavaliers bordjiah fut tué. Une partie de la cavalerie fut placée en observation autour du marabout pour empêcher ceux qui s'y étaient retirés de sortir et d'emmener les troupeaux; le reste continua sa marche dans l'Est à la poursuite des Kabyles qui fuyaient, leur fit éprouver beaucoup des pertes et ramena des troupeaux et des prisonniers.

Lorsque le général Gentil, à la tête de l'infanterie, arriva au marabout de Sidi-Lekhhal, de nombreux coups de fusil en partirent ainsi que de toutes les maisons environnantes.

Deux compagnies d'élite du 32<sup>e</sup> de ligne furent lancées et montèrent sur les terrasses du caravansérail pour descendre ensuite dans la cour.

Le capitaine Hardouin et le sergent Davin, des grenadiers du 32<sup>e</sup>, donnèrent bravement l'exemple en sautant les premiers dans l'intérieur. Le sergent Davin fut grièvement blessé. La défense de la part des Kabyles dans le marabout et dans quelques maisons voisines fut désespérée; le combat dura une heure.

Les femmes et les enfants enfermés dans ce marabout restèrent en notre pouvoir.

La colonne est rentrée à son camp après une marche de dix-huit heures, ramenant 712 prisonniers, parmi lesquels 158 hommes vigoureux. Les goums et tous les Arabes qui étaient avec nous ont ramassé un butin considérable. L'ennemi a eu dans le marabout et dans les environs 150 hommes tués, et la cavalerie en a tué autant dans les ravins.

De notre côté, nous avons eu 11 morts, dont 6 du maghzen, et 18 blessés.

Le général Gentil a fait livrer à l'administration 400 bœufs et 3,000 moutons ou chèvres.

La colonne des prisonniers est arrivée le 25 mars à Mostaganem.

grimaçait parce que tout était bien uni et bien ordonné dans les mœurs comme dans les institutions de leur temps. Par contre, les personnages d'Euripide ont quelque chose d'un peu trop doux et d'un peu trop moelleux; ils se meuvent sous une toilette un peu trop élégante et un peu trop prétentieuse, et ils commencent à se colorer d'un peu de fard. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement quand les ames n'ont plus de ressorts, que les Athéniens se battent par procuration et que les tyrans moissonnent à pleine faucille tout ce qu'il reste dans la ville d'hommes de cœur? Il faut, au contraire, savoir gré à Euripide de n'être pas tombé aussi bas que la bassesse publique, et, la donnée première de son système une fois admise, admirer la manière dont il en a tiré parti, contempler avec transport les peintures éloquentes qu'il trace, et regretter que son époque ne lui ait pas permis de comprendre les mâles caractères et de s'élever au-dessus du stérile génie des lamentations.

Tous ceux de nos poètes qui avaient essayé avant Racine d'imiter les anciens avaient tout au plus réussi à leur enlever quelques formes extérieures, mais nul n'avait pu pénétrer jusqu'à l'esprit; il palpait sous ces formes et qui leur donne la vie. Il était réservé à Racine de dérober aux tragiques grecs ce nouveau feu sacré pour animer la statue renouvelée de l'art antique, restée immobile jusques-là sur son piédestal. Interrogeant profondément l'esprit de Sophocle et se demandant compte des intentions de l'artiste dans ses conceptions, il s'éleva à son niveau par les contours harmonieux de ses œuvres, par l'inspiration bien réglée qui les traverse et par le style pur et l'impide qui les recouvre; mais il ne fut pas toujours fidèle à Sophocle et ne le suivit pas jusqu'au bout dans son vol divin. Influencé par le milieu social dans lequel il vivait, par la cohue des courtoisants qui roucoulaient dans les antichambres un ramage galant qu'ils appelaient de l'amour, il se fit l'historiographe de passions qu'ils n'éprouvaient pas, les peignit pour les peindre, et se rencontra ainsi sur le terrain avec Euripide dont il devint l'imitateur. Une révolution immense fut dès ce jour opérée dans l'art. On ne représenta plus l'homme, à la manière de Corneille, tel qu'il doit être, mais tel qu'il est, et on n'imposa plus à ses passions le frein de la morale. Ce système se développa rapidement dans les vers philosophiques de Voltaire, et il a atteint de nos jours les extrêmes conséquences, si bien que les hommes qui professent le plus de mépris pour Racine sont précisément ses continuateurs.

Néanmoins, quelque ferme résolution qu'un écrivain ait prise d'être et de rester imitateur, il lui est impossible d'abdiquer tout-à-fait son individualité, et il faut que bon gré mal gré elle perce d'une manière ou d'une autre. Racine emprunte en vain à Sophocle ses beautés idéales et à Euripide ses larmes éloquentes, il reste lui et toujours lui. C'est bien son style à lui qui ondule et serpente autour des ames et les enlace si fortement; c'est bien de sa sensibilité à lui que s'échappent ces cris déchirants des épouses et des mères; c'est bien un beau qu'il a senti d'une manière propre à lui celui qui se révèle dans ses créations, et on dit avec autant de raison la tendresse de Racine que l'éloquence d'Euripide.

On a reproché avec beaucoup de violence à l'auteur d'Andromaque, d'Iphigénie, de Phèdre, d'avoir entièrement effacé de ses tragédies la couleur antique; on a prétendu que la vérité humaine ne suffit point pour recommander une œuvre d'art, mais qu'elle doit indispensablement s'accompagner de la vérité historique et de la couleur locale. Choisissez, dit-on, tels événements et tels personnages qu'il vous plaira, cela vous est permis; mais une fois que vous avez choisi ces événements et ces personnages, représentez-les exactement comme ils ont été et ressemblants jusque dans les moindres détails.

M. Raynaud aurait beau jeu s'il voulait récriminer contre les hommes qui ont proclamé ce dogme littéraire et s'il leur demandait ce qu'il est devenu entre leurs mains; mais récriminer ce n'est pas répondre: il répondra donc.

Remarquez qu'on ne peut jamais reproduire avec une parfaite exactitude la réalité historique, parce qu'on ne la connaît jamais toute entière, et que ce n'est qu'à l'aide du présent qu'on peut compléter le passé et sonder ce qui a été disjoint par l'injure des ans. Dans ces Romains aux gigantesques proportions que Shakespeare nous représente, on reconnaît facilement des barons anglais qui s'agitent sous ses yeux avec un besoin si effréné de remuer le monde, et quand on passe encore aujourd'hui au milieu du peuple de la Grande-Bretagne, on s'aperçoit du premier coup d'œil que c'est lui qui a posé pour les plébéiens de Rome. Se servir du présent pour restaurer le passé est un procédé indispensable, et qui devient légitime quand celui qui l'emploie ne puis et pas à l'étourdie et sans distinction au milieu des éléments qui l'entourent, pour rendre à ceux d'autrefois leur cohésion et combler les interstices qui les séparent. Afin de construire un tout harmonieux et bien équilibré, il faut, autant que possible, emprunter au passé ce qu'il a de général de préférence à ce qu'il a d'individuel; autrement ce serait marier des dissemblances inconciliables et frapper votre travail d'inefficacité. Homère nous dépeint Andromaque comme une princesse modeste, ingénue, ni plus ni moins sensible qu'une autre, allant, toute princesse qu'elle est, laver le linge à la rivière avec ses servantes, donnant leur pitance accoutumée aux coursiers de son époux, et peu disposée probablement, quand elle sera esclave, à trouver étrange que Pyrrhus prétende exercer des droits sanctionnés par la civilisation de l'époque. Pyrrhus, s'il faut en croire le même poète, était intrépide, dur, inexorable comme son père, et rien ne porte à supposer qu'il fût extraordinairement accessible aux transports de l'amour. Blâmerai-je pour cela Racine d'avoir créé une Andromaque qui nous parle fort peu du linge qu'elle lave et des chevaux qu'elle nourrit, mais qui se révèle à nous sière d'être la veuve d'Hector et repoussant tout autre hymen, d'avoir imaginé un Pyrrhus tendre et amoureux qui pour gagner son cœur jetterait à l'univers entier le défi? Pas le moins du monde. Les traits qu'il a négligés n'avaient rien que d'accidentel et de transitoire, et pouvaient absorber à leur profit un intérêt qu'il importait de concentrer sur les grandes lignes du tableau. Il a bien fait de ne pas en tenir compte.

# GAZ ASTRAL.

L'Administration générale du GAZ ASTRAL de France prévient le public que les entrepôts du département du Rhône, pour la vente de cette nouvelle huile brûlant en gaz, seront ouverts le 18 avril courant :

Lyon, place du Concert, 9.  
— place Montazet, 1.  
Croix-Rousse, Grande-Place, 22.  
Vaise, Grande-Rue.  
Guillotière, cours de Broches, 12.

Cette huile n'étant pas encore connue, les entrepreneurs la vendront en détail jusqu'à ce que les marchands-épiciers en soient approvisionnés. On trouvera également dans les entrepôts des lampes et lustres appliqués à ce genre d'éclairage, jusqu'à ce que les lampistes se soient livrés à cette nouvelle industrie.

Cette lumière, des plus belles, peut s'employer à l'éclairage le plus modeste comme à celui des plus riches salons; elle n'altère ni les couleurs ni les dorures, et sera appréciée des hommes de bureau par son éclat et sa fixité.

Le prix de cette huile sera de 1 fr. 50 c. le litre.

M. VERGNAIS, propriétaire des brevets, traitera pour la concession de leur exploitation dans les départements de la France. Les bureaux de l'Administration sont ouverts de dix heures à deux heures, place du Concert, n. 9, à Lyon.

(6006)

## VENTE AUX ENCHÈRES DE DEUX CHEVAUX ET UNE JUMENT, d'un cabriolet, d'un chariot à quatre roues et d'une voiture de meunier.

DÉPENDANT DES FAILLITES ROGGER (MELCHIOR) ET FOREST FILS.  
Samedi huit avril, à deux heures, il sera procédé, sur la place Louis XVIII, à la vente aux enchères :

FAILLITE ROGGER,  
De deux chevaux dont l'un hors d'âge, d'un chariot à quatre roues et d'une voiture de meunier;

FAILLITE FOREST FILS, MARCHAND DE BESTIAUX,  
D'une jument et d'un cabriolet.

Le mobilier et les marchandises du sieur Rogger, épicier et meunier, cours d'Herbouville, 1, commune de Caluire, seront vendus dans son domicile à dix heures du matin. Ils se composent d'un fonds d'épicerie et poterie, de banque, balance en cuivre, commode et secrétaire, buffet, table, chaises, poêle, agencements de magasin, etc., etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (2407)  
Ces deux ventes auront lieu à la requête du sieur Dulac, arbitre de commerce et syndic définitif desdites faillites.

## VENTE AUX ENCHÈRES D'UN TRÈS-BEAU MOBILIER

et d'une collection de camélias des plus belles espèces, d'ananas et de plantes exotiques les plus rares et très-variées.

DÉPENDANT DE LA FAILLITE DE LA COMPAGNIE  
des bateaux à vapeur les Sirius, sous la raison  
VÉTILLART DU RIBERT ET Co.

Le dimanche neuf avril 1843 et jours suivants, à dix heures du matin, il sera vendu, dans la propriété dite *Château de Lille*, commune de Vernaison, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône), par la voie des enchères publiques et le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de Lyon, un très-beau mobilier consistant en lits garnis, commodes, garde-robes, toilettes, bureaux, guéridons, tables à manger, pendules, glaces, canapés, fauteuils, chaises, divers objets de goût et d'art pour garniture de cheminée, linge de table et autre, argenterie, tapis, consoles, buffets de salle, garnitures de croisée et de cheminée, etc., etc.

Un corps de bibliothèque bois noyer à quatre portes, dans lequel se trouvent 150 volumes, ouvrages divers; un beau billard acajou et ses accessoires.

Une belle batterie de cuisine, vaisselle, verroteries et porcelaines, baignoires en cuivre.

Vin en fûts et en bouteilles, tonneaux vides, bouteilles vides, robinets en cuivre, divers outils d'agriculture, de forge et autres, divers harnais, charrettes, tombereaux et charrettes, bois à brûler et autre, etc., etc.

Les plantes et les arbustes consistent en 300 camélias des plus rares espèces, rhododendrons, ananas, oranges, citronniers, et un très-grand nombre de plantes et d'arbustes exotiques du plus grand mérite et de la plus grande variété, etc., etc.

La vente de l'argenterie et de la bibliothèque aura lieu le 15 avril à midi.

Cette vente a lieu à la requête de MM. Marc Brosse, rentier à Lyon, rue Saint-Côme, 6, et Fleury Chevillard, arbitre de commerce à Lyon, rue Lafont, 2, syndics définitifs de ladite faillite, en vertu d'une ordonnance de M. Pierre Gros, juge-commissaire.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication, applicables aux frais. (6004)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES  
CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

## ADJUDICATION VOLONTAIRE D'UN DOMAINE

FORMANT MAISON DE CAMPAGNE,  
Situé à Champvert, n. 10, très-près de la nouvelle  
église.

Le jeudi vingt avril mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère Judit M<sup>e</sup> Morand, à l'adjudication volontaire dudit domaine, qui se compose de vaste maison bourgeoise meublée, de bâtiments d'exploitation, jardin, puits, terres et vignes en première qualité de fonds, de la superficie d'environ trois hectares et treize ares. (5103)

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Morand, chargé de traiter avant le jour de l'adjudication.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> CHAZAL,  
NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

## A VENDRE. BEAU DOMAINE

D'ENVIRON 40 à 50 HECTARES, BIEN ARRONDI,  
Composé de beaucoup de prés, terres, vignes, bois, jardins, avenues en arbres fruitiers, habitations de maître et de fermier, cour, four, écuries, fenils, remises, etc. Les fonds sont en première qualité et le prix très-modéré. On donnera de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Régipas. (698)

A céder de suite,  
POUR CAUSE D'UN EMPLOI QUI NÉCESSITE DE LE QUITTER.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Roux, marchand de meubles, rue Lainerie, n. 9. (7279)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE.

## VENTE AUX ENCHÈRES, le jeudi vingt avril 1843, à dix heures du matin, En la chambre des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine,

## DE TROIS LOTS POUR MAISONS DE CAMPAGNE,

A Fontanière, sur le chemin des Etroits,  
Avec sortie par le haut sur le chemin de Sainte-Foy.

PREMIER LOT.  
Grande maison, chapelle, remise, buanderie, vergers, beaux ombrages, belles eaux jaillissantes, contenant 10,400 mètres.

DEUXIÈME LOT.  
Terrasse (sans bâtiment), ombrages, belle source, jardin, etc., contenant 4,770 mètres.

TROISIÈME LOT.  
Bâtiment facile à rendre habitable, jardin anglais, verger, etc., contenant 6,500 mètres.

Pour les renseignements et les conditions écrites, s'adresser audit M<sup>e</sup> Coste, et à M<sup>e</sup> Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché.

Pour visiter les lieux, sonner à la seconde barrière, aux Etroits. (4513)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MICHOU, NOTAIRE, A LYON, 11, PLACE DES CARMES.

A vendre à Oullins.

UNE PROPRIÉTÉ de trente-neuf ares, close de murs, d'un bon rapport; vignoble et arbres à fruits, eaux de source, vue magnifique.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Michou, ou à M. Muet, à Oullins. (697)

A vendre de suite pour cause de décès.

## UNE MAISON

SITUÉE QUAI DE GÈRE, A VIENNE (ISÈRE),

Composée de trois étages et rez-de-chaussée sur le devant et quatre étages sur le derrière; le tout en un seul corps de bâtiment.

S'adresser, pour renseignements, à M. Romiguière, sous-directeur de la Caisse paternelle, rue Rolland, 1, à Lyon, et à M. Raymond aîné, directeur d'affaires contentieuses, rue des Clercs. (695)

A vendre

UNE PROPRIÉTÉ située rue Masson, n. 12, jouissant d'une belle vue, composée d'une maison bourgeoise, écurie, remise, salle d'ombrage et jardin fruitier.

Cette propriété peut convenir à un établissement quelconque ou à une personne dans les affaires, vu le rapprochement du centre de la ville. S'y adresser. (677)

A vendre ou à louer.

## Petite Maison Bourgeoise,

Composée de cinq pièces fraîchement agencées, avec jardin clos de murs.

S'y adresser à M. Chermion, à Mon-Plaisir, commune de la Guillotière. (675)

A louer.

UNE CAMPAGNE MEUBLÉE, près de Lyon, dans une belle position, très-ombragée et jouissant d'une vue magnifique.

S'adresser grande rue des Capucins, n. 19, au 2<sup>e</sup>, sur le devant, à droite. (692)

A vendre.

PLUSIEURS PARCELLES DE TERRE prenant jour sur la place de l'église de Mou-Plaisir, à la Guillotière. On donnera des facilités pour les paiements.

A louer.

PLUSIEURS APPARTEMENTS avec JARDINS.

S'adresser, pour le tout, chez M. Rivière, sur les lieux. (656)

A louer de suite.

QUATRE GRANDS MAGASINS contigus, une pompe dans l'intérieur, deux grandes caves, premier et deuxième étages, pouvant servir à un grand établissement, ayant une entrée rue Mulet, n. 16, et une autre rue Neuve, n. 21.

On céderait la maison en totalité. S'y adresser. (654)

A louer de suite.

UN APPARTEMENT au premier, composé de deux pièces, pouvant convenir pour magasin, situé sur la place de la Fromagerie.

S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, n. 2, au 1<sup>er</sup>. (696)

## DÉPURATIF DU SANG

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en

médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.

— Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 13. (7262)

## Rhumes.

LA PÂTE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHERMEZON rue de la Comédie; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6351)

## 80 FRANCS DE RÉCOMPENSE.

Il a été égaré UNE CHIENNE et DEUX CHIENS d'ARRÊT race épagneule, ces derniers âgés d'un an.  
SIGNALEMENT.— CHIENNE : tigrée brun, larges taches marron, ergots aux pattes de derrière. — CHIENS : oreilles brunes, tigrés, taches marron.  
Ecrire ou les ramener à M. Auguste Turin, propriétaire à Collonges, commune de Prissé, près Mâcon, ou à M. Desguers, rue Neuve, n. 1, à Lyon. (685)

## LA MAISON DES 100,000 PALETOTS, Quai Saint-Antoine, n. 15, EST FERMÉE POUR CAUSE DE GRAND DÉBALLAGE. RÉOUVERTURE LE 10 AVRIL.

## EMPRUNT D'AUTRICHE DE 1839 de 30 millions de florins de convention, remboursable en 74,250,500 florins ou 193,051,300 francs.

Le SEPTIÈME TIRAGE aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain, à Vienne, et contient les primes suivantes :

1 prime de . . . . .	598,000 fr.	5 primes de 3,120 fr. . . . .	15,600 fr.
1 prime de . . . . .	150,000	5 primes de 2,860 . . . . .	14,300
1 prime de . . . . .	59,000	5 primes de 2,600 . . . . .	13,000
1 prime de . . . . .	26,000	6 primes de 2,340 . . . . .	14,040
1 prime de . . . . .	20,800	10 primes de 2,080 . . . . .	20,800
1 prime de . . . . .	15,000	20 primes de 1,820 . . . . .	36,400
2 primes de 10,400 fr. . . . .	20,800	43 primes de 1,650 . . . . .	67,080
2 primes de 5,200 . . . . .	10,400	593 primes de 1,300 . . . . .	770,900
3 primes de 3,900 . . . . .	11,700		

700 primes se montant à . . . . . 1,824,420 fr.

Le prix d'une obligation pour ce tirage est de 60 francs. — Six obligations se vendent au prix de 300 francs. — On peut aussi se procurer des cinquièmes d'obligation au prix de 15 francs : trente cinquièmes pour 300 francs. — Les ordres accompagnés d'un mandat sur Paris ou Londres jouiront d'un escompte de 5 p. 0/0. La liste officielle des numéros gagnants sera promptement envoyée aux intéressés. Pour recevoir des obligations et tous renseignements, ainsi que le prospectus français, on est prié d'écrire directement à

HENRY REINGANUM,  
Banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein. (6365)

Pharmacie à Lyon.--Rue Palais-Grillet, N° 25.

## DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

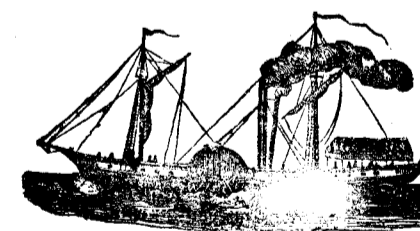
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicier, rue des Serruriers. (7471)

## LES AIGLES,

service spécial de bateaux à vapeur  
ENTRE LYON ET VALENCE.



DÉPART  
TOUS LES JOURS DE LYON A ONZE HEURES  
DU MATIN.

Les bateaux aborderont, pour embarquer et débarquer, à Vienne, Condrieu, Saint-Pierre-de-Bozuel, Serrière, Andance, Saint-Vallier, Tournon et Valence.  
Bureaux : place de la Charité, 12. (6612)

## SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. (7711)

## SERVICE DE LYON A CHALON.

Du 1<sup>er</sup> au 10 avril inclusivement, (6533)

### LE TRITON

PART A SIX HEURES ET DEMIE DU MATIN.

Compagnie Gaditane.




PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS  
POUR L'ESPAGNE.

EL PRIMER GADITANO.

Le beau stéamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonneaux, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 avril, partira le 17 du même mois au soir pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et Co consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou au bureau de l'agence, quai de Rive-Neuve, n. 7, avant le pont, à Marseille.

NOTA.—Le commerce est prévenu que le fret par ce paquebot vient d'être réduit à moitié prix du tarif en usage jusqu'à ce jour par les paquebots à vapeur espagnols. (6005)

DU 1<sup>er</sup> AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT,

## LE CYGNE,

dont la marche est supérieure  
à celle de tous les bateaux de la Saône

SANS AUCUNE EXCEPTION,  
PARTIRA POUR CHALON  
Les jours pairs à 6 heures 1/2 du matin. (6689)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,  
rue de la Poulaille, 19.